

Joachim Du Bellay, *La Deffence et illustration de la langue françoise*

Livre I, chapitre VIII :

D'amplifier la Langue Francoise par l'immitation des anciens Auteurs Grecz et Romains.

Se compose donq' celuy qui voudra enrichir sa Langue, à l'immitation des meilleurs auteurs Grez et Latins : et à toutes leurs plus grandes vertuz, comme à un certain but, dirrige la pointe de son style. Car il n'y a point de doute que la plus grand' part de l'artifice ne soit contenue en l'immitation, et tout ainsi que ce feut le plus louable aux Anciens de bien inventer, aussi est ce le plus utile de bien immiter, mesmes à ceux dont la Langue n'est encor' bien copieuse et riche. Mais entende celuy qui voudra immiter, que ce n'est chose facile de bien suyvre les vertuz d'un bon aucteur, et quasi comme se transformer en luy, veu que la Nature mesmes aux choses qui paroissent tressemblables, n'a sceu tant faire, que par quelque notte et difference elles ne puissent estre discernées. Je dy cecy, pour ce qu'il y en a beaucoup en toutes Langues, qui sans penetrer aux plus cachées et interieures parties de l'aucteur qu'ilz se sont proposé, s'adaptent seulement au premier regard, et s'amusant à la beauté des motz, perdent la force des choses. Et certes, comme ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une Langue estrangere les sentences et les motz, et les approprier à la sienne : aussi est ce chose grandement à reprendre, voyre odieuse à tout lecteur de liberale nature, voir en une mesme Langue une telle immitation, comme celle d'aucuns scavans mesmes, qui s'estiment estre des meilleurs, quand plus ilz ressemblent un Heroet ou un Marot. Je t'amonnesté donques (ò toy, qui desires l'accroissement de ta Langue, et veux exceller en icelle) de non immiter à pié levé, comme n'agueres a dict quelqu'un, les plus fameux auteurs d'icelle, ainsi que font ordinairement la plus part de notz poëtes Francoys, chose certes autant vicieuse, comme de nul profict à nostre vulgaire : veu que ce n'est autre chose (ò grande liberalité !) si non luy donner ce qui estoit à luy. Je voudroy' bien que nostre Langue feust si riche d'exemples domestiques, que n'eussions besoing d'avoir recours aux estrangers. Mais si Virgile et Ciceron se feussent contentez d'immiter ceux de leur Langue, qu'auront les Latins outre Ennie ou Lucrece, outre Crasse ou Antoyne ?

Du Bellay, *La Deffence et illustration de la langue françoise*, édition critique publiée par Henri Chamard, Paris, Didier, 1948, p. 45-48.